Séance d'installation du Conseil Intercommunal

le lundi 22 juin 2026 à 18h00
à Trélex (salle polyvalente)

ORDRE DU JOUR

Présidence du Préfet :

1. Accueil, ouverture de l'assemblée
2. Contrôle des présences
3. Assermentation des membres du Conseil intercommunal et des suppléants
4. Election du/de la Président/e du Conseil intercommunal
5. Election du/de la Secrétaire du Conseil intercommunal
6. Lecture et approbation du Procès-Verbal d'installation
7. Message du Préfet

Présidence du/de la Président/e du Conseil intercommunal :

1. Election du/de la Vice-Président/e du Conseil intercommunal
2. Election de deux scrutateurs/trices du Conseil intercommunal
3. Election de deux scrutateurs/trices suppléant/es
4. Election des membres du Comité de direction (7 membres)
5. Election du/de la Président/e du Comité de direction
6. Elections de la commission de gestion (5 membres)

Présidence du Préfet :

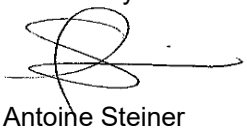
1. Assermentation des membres du Comité de direction et du/de la Président/e
2. Lecture et approbation du procès-verbal d'installation
3. Communications diverses

En cas d'absence, nous vous prions d'en avertir le soussigné par courriel à : **aras.nyon@aras.vd.ch**.

Nous précisons qu'une personne absente, qui n'aura pas prêté serment n'est pas éligible à des fonctions internes au Conseil intercommunal.

Ces opérations se déroulent conformément à la Loi sur les Communes du 28 février 1956.

ARAS Nyon



Antoine Steiner
Directeur